

Nouvelles conditions pour détenir un LEP : vos majeurs protégés peuvent ils en bénéficier ?

A vos calculettes ! Les conditions nécessaires pour pouvoir ouvrir un Livret d'épargne populaire (LEP) ont été modifiées depuis le 1er janvier.

Jusqu'au 31.12.2013, il fallait ne pas payer plus de 769 € d'impôt sur le revenu.



Depuis le 1^{er} janvier 2014, le nouveau système est certes plus complexe, mais il a néanmoins le mérite de permettre à davantage de personnes d'en souscrire un. Désormais, son attribution dépend à la fois du niveau de **revenu fiscal de référence** (RFR) du ménage et du nombre de parts dont il bénéficie. Deux éléments qui peuvent être retrouvés sur l'avis d'imposition.

Pensez donc à vérifier si les majeurs protégés que vous suivez y ont droit, puisque ce produit d'épargne reste un meilleur plan que le Livret A pour placer ses liquidités.

Dans le détail, un célibataire sans enfant résidant en métropole, qui bénéficie d'une seule part de quotient, pourra souscrire un LEP en 2014 si son revenu fiscal de référence inscrit sur son avis d'imposition de 2013 (qui porte donc sur les revenus engrangés en 2012) **ne dépasse pas 19.140 euros**.

Le seuil augmente ensuite de 5.110 euros par demi-part supplémentaire. Soit 29.360 euros pour un couple sans enfant (2 parts), ou encore 39.581 euros pour un couple avec 2 enfants (3 parts). Pour plus de détails, voir le tableau ci-dessous.

Ces règles sont plus avantageuses que les précédentes pour les particuliers.

Ainsi, pour un célibataire dont les revenus sont composés uniquement d'un salaire, le nouveau plafond correspond à un montant d'impôt de l'ordre de 1.340 euros. Soit près deux fois plus que le montant d'impôt maximal fixé en 2013 pour pouvoir être titulaire d'un LEP (769 euros).

Conditions d'éligibilité au LEP pour 2014	
Nombre de parts de quotient familial	Plafond de revenu*
1	19 140 €
1,25	21 695 €
1,5	24 250 €
1,75	26 805 €
2	29 360 €
2,25	31 915 €
2,5	34 470 €
2,75	37 026 €
3	39 581 €
3,25	42 136 €
3,5	44 691 €
3,75	47 246 €
4	49 801 €
4,25	52 356 €
4,5	54 911 €
4,75	57 466 €
5	60 021 €
5,25	62 577 €
5,5	65 132 €
5,75	67 687 €
6	70 242 €
supérieur à 6	70 242 € + 5 110 € par demi-part ou 2 555 € par quart de part supplémentaire

* Il s'agit du revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2013 (portant donc sur les revenus engrangés en 2012). Montants valables uniquement pour la métropole
Source : La Banque Postale

Sources : Capital. Banque Postale